

LA NEWSLETTER DU SAMOS LEGAL CENTRE



*Bienvenue à la 23^e édition de la newsletter du Samos Legal Centre ! Le mois d'août 2023 a vu le nombre le plus élevé de demandeurs d'asile **nouvellement arrivés** au "Centre d'accès contrôlé fermé" de Samos, ouvert depuis 2019, avec **1236 nouveaux arrivants** ce mois-ci.*

Alors que les autorités se sont efforcées de gérer cette augmentation, les conditions dans le CCAC se sont considérablement détériorées.

Plus d'informations ci-dessous :

Augmentation rapide du nombre d'arrivées sur les îles frontalières grecques



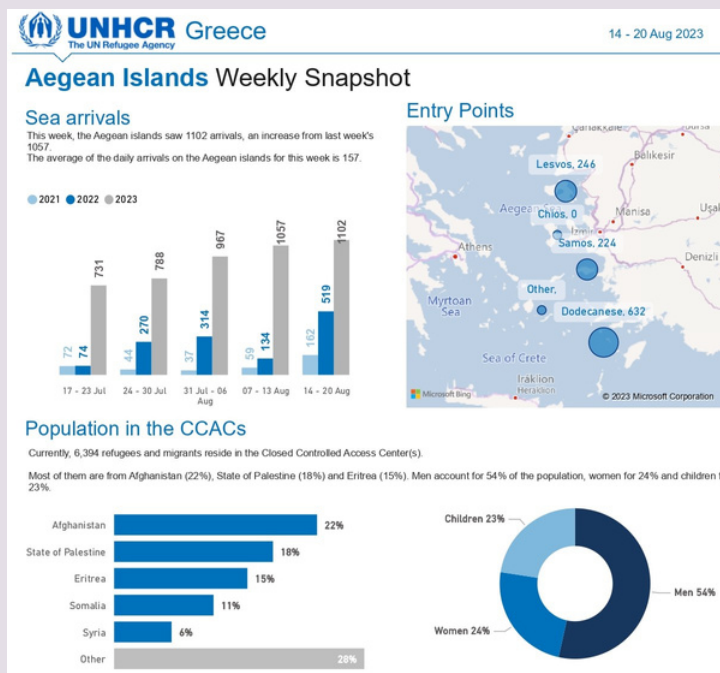
- En août, **plus de 5 800 demandeurs d'asile sont arrivés** par bateau sur les îles frontalières grecques de la mer Égée orientale, ce qui représente **le plus grand nombre d'arrivées depuis trois ans**.
- Le centre d'accès contrôlé fermé (CCAC) de Samos a atteint sa capacité maximale le 1er septembre de cette année, lorsque **202 nouveaux arrivants ont été enregistrés en une journée**, tandis que sur les autres îles disposant d'installations similaires (Lesvos, Chios, Leros et Kos), le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de manière significative.
- Depuis le naufrage de Pylos en juin, les acteurs locaux continuent de constater un changement notable dans la pratique de l'État grec à l'égard des personnes qui traversent les frontières pour demander l'asile. Les rapports faisant état de refoulements vers la Turquie ont diminué, tandis que les médias grecs diffusent un nombre croissant de sauvetages en mer très photographiés et médiatisés, y compris à Samos.
- Des naufrages continuent d'être signalés et, le 28 août, deux tragédies ont coûté la vie à une femme demandant l'asile à Samos, et à quatre enfants au large des côtes de Lesbos.
- Les arrivants, y compris les survivants de naufrages, sont **détenus dans des zones clôturées du CCAC de Samos pendant plus de deux semaines en attente d'enregistrement**. Ils n'ont pendant cette période pas accès aux soins médicaux, aux vêtements ou à l'aide juridique, et leurs téléphones sont **confisqués par la police pendant une période pouvant aller jusqu'à sept jours**. À la fin du mois d'août, plus de 800 arrivants, dont femmes, enfants et mineurs non accompagnés, étaient détenus de facto dans le CCAC en attendant d'être enregistrés.

1864 demandeurs d'asile et réfugiés résidaient à Samos au 31 août, soit une augmentation significative par rapport aux 599 du mois dernier. On estime que 50 % d'entre eux ont été placés en quarantaine dans l'attente de l'enregistrement de leur demande d'asile. **1236 nouveaux arrivants ont été enregistrés à Samos en août, une augmentation significative par rapport à juillet (211) et juin (29).**

Les estimations du HCR pour la période du 14 au 20 août, qui n'incluent pas les nouveaux arrivants détenus, sont les suivantes :

- 22% de la population du camp est originaire d'Afghanistan ;
- 19 % de Palestine ;
- 10 % de Somalie ;
- 9 % d'Afghanistan, 7 % de Syrie ;
- 34 % sont originaires d'"autres" pays non spécifiés.
- Les hommes représentent 61 % de la population, les femmes 21 % et les enfants 18 %.

Les estimations des arrivées dans les îles de la mer Égée au cours de la semaine du 14 au 20 août sont illustrées ici.



Activités du Centre juridique de Samos en août



L'équipe d'ASF France à Samos a conduit 355 consultations ce mois-ci, soit le nombre le plus élevé depuis trois ans !

- 78 nouveaux demandeurs d'aide juridique ont été accueillis ;
- 77 préparations d'entretiens ont été effectuées, ce qui représente plus de 154 heures d'assistance juridique ;
- 150 mises à jour de dossiers en cours ont été enregistrées ;
- Les avocats ont soutenu 5 demandeurs lors des entretiens, avec 5 mémorandums juridiques d'accompagnement ;
- 2 recours et 5 mémoires de recours ont été soumis ;
- 27 demandes ont été envoyées aux autorités chargées de l'asile et de la gestion des camps afin de plaider en faveur d'une meilleure protection des demandeurs vulnérables.

Succès de l'appel - K* de Somalie

K* a contacté le Centre juridique pour la première fois en juillet 2022. La date de son entretien d'asile avait été reportée et devait avoir lieu le lendemain. K* n'avait donc qu'un jour pour se préparer et demander une aide juridique. En tant que femme seule, peu alphabétisée et ayant survécu à des mutilations génitales féminines, K* était manifestement vulnérable et avait besoin d'un soutien supplémentaire. Elle n'avait pas vu de médecin au CCAC qui doit déterminer l'état de vulnérabilité de chaque personne.

Comme tous les demandeurs d'asile somaliens arrivant sur les îles frontalières grecques, K* a été soumise à un entretien d'admissibilité du fait de l'accord entre la Turquie et l'Union Européenne (2016 "Turkey Deal"), afin de déterminer si la Turquie pouvait être considérée comme un pays sûr pour elle, bien qu'elle y ait passé moins de deux semaines.

Un avocat d'ASF France a rencontré K* la veille de l'entretien et a identifié ses besoins spécifiques. Lors de l'entretien d'asile, l'avocate a demandé une évaluation de la vulnérabilité et a souligné que la mémoire de K* et sa capacité à raconter les événements avaient été affectées par le traumatisme qu'elle avait subi dans son pays. Elle a fait valoir que K* devait être interrogée sur la Somalie et non sur la Turquie.

En octobre 2022, K* a reçu une décision négative du service d'asile grec, qui avait déterminé que la Turquie était un "pays sûr" pour elle. Avec le soutien d'ASF France, K* a fait appel de cette décision. Son avocat a souligné le manque de soutien que K* avait reçu en Turquie, son incapacité à y demander l'asile et le fait qu'en Somalie, K* était considérée comme "apatride" car elle était originaire d'une tribu minoritaire et n'avait pas de documents d'identité.



Pendant les 10 mois qui ont suivi, l'équipe d'ASF France est restée en contact avec K*, qui avait été transférée dans un camp de réfugiés en Grèce continentale. En août, **plus d'un an après son arrivée à Samos, K* a appris qu'elle avait été reconnue comme réfugiée par la Grèce.**

Son cas met en lumière l'impact de la procédure accélérée aux frontières sur les demandeurs vulnérables, et **le besoin persistant d'un soutien juridique réactif et cohérent de la part d'ASF France, en particulier pour les demandeurs s'identifiant comme des femmes.**